

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
31240

05.62.79.86.16

Séance du
17 décembre 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal n° 2020/05

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 15
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 1

L'an deux mille vingt et le 17 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 10 décembre, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS).

Était absent excusé : M. MARC PERE.

Ordre du jour :

Information de la Vice-présidente

1. Adoption du Procès-Verbal n° 2020-04 du Conseil d'Administration du CCAS du 5 novembre 2020
2. Modification du règlement intérieur du CCAS
3. Débat d'Orientation Budgétaire
4. Aides financières

Information de la Vice-Présidente

Point sur le second confinement :

Depuis le 30 octobre, un nouveau confinement moins strict et globalement mieux vécu sur le plan matériel.

Peu de demandes d'aide aux courses ou aux retraits de médicaments. Par contre, un isolement plus difficile à gérer pour les personnes, en particulier à l'approche des fêtes.

Maintien du réseau d'appels aux plus isolés en particulier dans la semaine entre Noël et le 1^{er} de l'an.

Plus Jamais Seul reste mobilisé. Les personnes bénéficiant du portage des repas ont reçu une carte de vœux spécialement illustrée par les enfants des ALAE.

Bilan Formation AFC à la demande de Mme Gruel au précédent Conseil d'Administration :

Entre janvier 2019 et décembre 2020 :

- 3 sessions de formations des aidants de 14h chacune
- 29 personnes s'y sont inscrites dont 25 aidants
- Moyenne d'âge des aidants 71 ans
- Moyenne d'âge des aidés 81 ans

Financement de formation Sport Sur Ordonnance :

Ajout si le Conseil d'Administration est d'accord d'une délibération concernant le financement d'une formation dans le cadre de Sport Sur Ordonnance. Le projet sera distribué en séance.

1. Adoption du Procès-verbal n° 2020-04 du 5 novembre 2020 du Conseil d'Administration du CCAS

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal n°2020-04 du 5 novembre 2020.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal n°2020-04 du 5 novembre 2020.

2. Modification du règlement intérieur du CCAS

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération D2020-07 en date du 18 juin 2020, ils ont adopté le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Afin de pouvoir examiner des questions orales lors des réunions du conseil d'administration, Madame la Vice-Présidente propose aux membres de modifier ce règlement en insérant un article 20.1 précisant les modalités d'interventions comme suit :

Article 20.1 : Questions orales et interventions des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit d'exposer en séance des questions orales, auxquelles le Président ou la Vice-Présidente répondent directement.

Les questions orales portent sur des sujets ayant trait aux affaires du CCAS et ne peuvent comporter d'imputations personnelles. Elles ne donnent pas lieu à débat.

Le texte des questions est adressé au Président au moins 72 heures avant la séance du Conseil d'Administration et fait l'objet d'une accusé réception. Lors de cette séance, le Président ou la Vice-Présidente répondent aux questions posées oralement par les membres.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifie, le Président ou la Vice-Présidente peuvent décider d'y répondre dans le cadre d'une autre séance du Conseil d'Administration.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les modifications portées au règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS annexé à la présente délibération.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'approuver les modifications du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de l'Union tel que présenté en annexe.

3. Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Décret 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022,

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport préalable comportant des informations énumérées par la Loi. Ce rapport, annexé à la note de synthèse, doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2021 à partir des axes présentés dans le rapport joint à la présente et qui serviront de base à la construction du budget 2021.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Confirme :

A l'unanimité, la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Aides financières

Avant de passer la parole à Déborah Cadours, un petit rappel du circuit de demande d'aide. Elles se font via la Maison Des Solidarités (MDS) qui oriente vers un ou plusieurs financeurs en fonction de la nature de la demande.

Elle est reçue ensuite au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), complétée si besoin et présentée en Conseil d'Administration.

8 dossiers ont été présentés en séance, ces dossiers bénéficient d'une aide financière pour un montant total de 5328,80 €.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2020 du C.C.A.S. en section de fonctionnement, article 6561.

Le prochain Conseil d'Administration étant fixé au 11 février, une commission permanente pourrait être convoquée en fonction du nombre d'aides qui arriveraient dans l'intervalle.

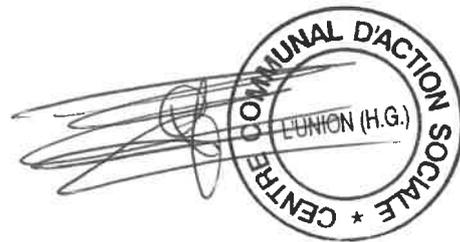
La séance a été levée à 20 heures 30.

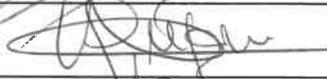
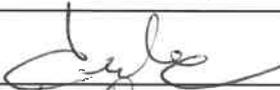
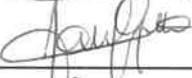
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

P/ Pour copie conforme,
Le Président Marc PÉRE
La vice-Présidente
Isabelle Gaskéas

- Transmis-le 16 FEV. 2021
- Affiché le 16 FEV. 2021



Noms/Prénoms	Signatures
M. PÉRÉ MARC	
MME GODEAS ISABELLE	
M. NAVARRO YVAN	
MME GREGOIRE KAREN	
MME GUEDES MONIQUE	
MME SIMON-LABRIC NATHALIE	
M. PUGET YANNICK	
M. MOLET DENIS	
MME GRUEL MARIE-LOUISE	
MME BEZOS MONIQUE	
MME COLDER KATY	
M. DA PONTE ANDRÉ	
MME HUMEAU RENEE	
M.LAMACHERE HERVE	
MME MANGOGNA MARIE-CLAUDE	
M. MAUVEZIN JEAN-PAUL	
MME VAZ SANTIAGO JACKIE	